

FICHE PÉRISCOLAIRE
RENTÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

GARDERIE SCOLAIRE

HORAIRES : du lundi au vendredi à partir de 7 H 30

Le soir de 16 H 30 à 19 H 00 (pour les élèves de Maillebois)

de 17 H 00 à 19 H 00 (pour les élèves de Blévy)

Les horaires de garderie sont susceptibles d'être modifiés suivant les effectifs

Les horaires de fin de garderie sont à respecter scrupuleusement. A partir de 2 retards, une exclusion définitive de la garderie peut être décidée.

Prix : 2 € l'heure (Par fraction de demi-heure) Toute demi-heure commencée est due.

La facture de garderie est adressée en fin de mois et est à régler dès réception à la Trésorerie de Dreux Agglomération.

Le goûter est à fournir par les parents.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif 2024-2025 : 4,20 € le repas Sous réserve d'augmentation pour l'année scolaire 2024-2025.

(Quotient Familial à fournir chaque mois si inférieur ou égal à 1000€)

La facturation est établie mensuellement. Les factures sont payables **dès réception à la Trésorerie de Dreux Agglomération**. Nous vous demandons de bien vouloir **régler séparément** les factures de restauration scolaire et les factures de garderie. Vous pouvez régler vos factures, si vous le souhaitez, directement sur « TIPI » (site internet officiel : www.maillebois.fr)

Remboursement des repas pour maladie :

Le **remboursement** s'effectue **à compter du 3ème jour, sur présentation d'un certificat médical dès le premier jour d'absence, à remettre à la mairie de Maillebois.**

Convenances personnelles:

La demande doit être **formulée par écrit**, (par courrier ou par mail), auprès du secrétariat de la Mairie, **15 jours à l'avance.**

Les parents sollicitant un calendrier devront le faire parvenir **avant le 20 du mois précédant la facturation.** Aucun rappel ne sera effectué de la part du secrétariat. En cas de non production du calendrier, le mois complet sera facturé.

PARTICIPATION TRANSPORT PÉRISCOLAIRE (sorties, piscine, etc...)

25 € par famille pour l'année scolaire.

Chaque enfant doit être titulaire d'une carte de bus. (La demande est à faire sur www.linead.fr **à partir du 15 juin et avant le 31 juillet 2024.** Après cette date, une majoration de 20 € par enfant sera appliquée.

HORAIRES :

ÉCOLE DE MAILLEBOIS : 08 H 45 - 11 H 45 et 13 H 30 - 16 H 30

ÉCOLE DE BLÉVY : 09 H 00 - 12 H 00 et 13 H 40 - 16 H 40

SIGNATURE :